

Mairie Abries-Ristolas

De: SARRAZIN Sylvie <s.sarrazin@hautes-alpes.cci.fr>
Envoyé: mercredi 26 août 2026 11:43
À: Mairie Abries-Ristolas
Cc: BADINIER Matthieu; MARTIN Laetitia
Objet: modification PLU

Catégories: A VOIR PAR LE MAIRE; A faire par Colette

Bonjour,

La CCI en tant que Personne Publique Associée a été sollicitée pour émettre un avis sur la modification simplifiée du PLU d'Abriès.

Celle-ci porte uniquement sur la rectification d'une erreur matérielle dans le règlement relative au restaurant d'altitude La Fuste qui nécessite d'importants travaux de mise aux normes et de sécurisation. Les études réalisées montrent que la solution « démolition/reconstruction » sera économiquement plus viable qu'une démarche de rénovation.

Or, le rapport de présentation mentionne bien la possibilité de démolir et reconstruire, mais cette indication est absente du règlement. Afin de pouvoir procéder aux travaux prévus pour La Fuste, il convient donc de corriger cette omission dans le règlement.

Aucun impact économique ne sera généré par cette rectification, aussi la CCI n'a pas d'observation à formuler.

Restant à votre disposition,

Bien cordialement,



Sylvie SARRAZIN – Assistante
Direction de l'Appui aux Entreprises
CCI des Hautes-Alpes
16 Rue Carnot - CS 96006
05001 Gap Cedex
T. 04 92 56 56 66
www.hautes-alpes.cci.fr

Réalisez vos formalités d'immatriculation, modifications, radiation en contactant notre [Pôle Formalités](#)



 *Faites un geste pour l'environnement, n'imprimez ce document qu'en cas de nécessité*

N'hésitez pas à vous abonner à la News de la CCI afin de recevoir en temps réel les évolutions de procédures

